



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24

Email : mairie@amplepuis.fr

Site : www.amplepuis.fr

MAIRIE D'AMPLEPUS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2026

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°3

OBJET :

EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES DUMAIRE – COMPTE RENDU

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 17

Pouvoir(s) : 4

Absent(s) : 10

Délibération comportant

2 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

21/03/26

Publication le :

21/03/26

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-quatre février deux mille vingt-six, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance : René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Peggy ROUGE PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Thierry THOLIN (à Nathalie CHANFRAY), Sandrine DEVEAUX (à René PONTET), Aurélie LEDIEU (à Angélique GONIN-CHARTIER), Emmanuel MAETZ (à Peggy ROUGE-PIPEREAU)

Le ou les membres absent(s) : Thierry THOLIN, Jean-Pierre HERRADA, Sandrine DEVEAUX, Aurélie LEDIEU, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Romain COLLIER

Par délibérations du 26 mai 2020 et du 6 juillet 2021, et du 3 octobre 2023, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, en vertu des articles L2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), un certain nombre de ses compétences. Selon les termes des articles précités du C.G.C.T, Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en application de cette délégation.

Renoncations au droit de préemption urbain :

- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Thimonnier, renonciation au DPU le 19/01/2026
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, allée des Jonquilles, renonciation au DPU le 02/02/2026

Concessions cimetière :

Cimetière n°1 :	16/01/2026 : renouvellement de concession, 6 m ² , 15 ans
Cimetière n°2 :	13/01/2026 : renouvellement de concession, 6 m ² , 15 ans
Cimetière n°4 :	12/01/2026 : renouvellement de concession, 2,5 m ² , 15 ans

Engagement de dépenses :

Avenant n°1 au marché de travaux de « rénovation énergétique de l'école La Marelle » à Amplepuis :

Lot 3 – ITE – enduit : TTB FACADES montant : 4 476.00 € HT.

Renouvellement massif, fleurissement, espaces verts du centre-ville, PEPINIERES REY :

Montant : 3 109.75 € HT 3 429.73 € TTC

Renouvellement massif, fleurissement arbustes, espaces verts du centre-ville, SERRES COMMIERES :

Montant : 3 630.35 € HT 3 893.39 € TTC

Remplacement prises d'escalade, GYM'ESCAL, VOLX CLIMBING :

Montant : 3 333.33 € HT 4 000.00 € TTC

Relevé topographique, centre de santé, CAPIAUX MAS GEOMETRE :

Montant : 1 565.00 € HT 1 878.00 € TTC

Prestation de détection réseaux, centre de santé, ADRE RESEAUX :

Montant : 1 540.00 € HT 1 848.00 € TTC

Plan de gestion du bois du Clos du Crêt, ONF :

Montant : 2 588.00 € HT 3 105.60 € TTC

Réparation salle d'exposition, église d'Amplepuis, POCACHARD :

Montant : 1 575.00 € HT 1 732.50 € TTC

Abonnement presse annuel, médiathèque, A2PRESSE :

Montant : 1 995.46 €

Le Conseil municipal PREND ACTE du compte-rendu de délégations.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 24 février 2026

Le secrétaire de séance

Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,

René PONTET

